

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un à vingt heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Marianne JOLY, Maire.

Etaient présents : Mmes JOLY, PAYEN, DE MEIRA, RODRIGUES et MELINE.

Mrs GREGOIRE, CAIN, BOUFOUS, MENUUEL et GRAUL.

Absent (s) : Mme GEOFFRAY et Mrs CUROT, BALDUCCI, PICARD

Absente représentée : Mme DRONNIER par Mme JOLY

Mr Philippe CAIN a été désigné secrétaire de séance.

« ooOoo »

Ordre du jour :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

1) APPROUVE à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2019 de la **Commune** comme suit :

- Section de Fonctionnement : **235.348,00 € Excédent**
- Section d'investissement : **96.960,00 € Excédent**

2) DECIDE d'attribuer à l'Association CLUB DIAMANT 3 une subvention de **500 €** qui sera prévu sur les crédits du Budget Primitif Commune 2020.

3) VOTE à l'unanimité, le budget **Commune 2020** qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses comme suit :

- En section de Fonctionnement : **523.649,00 €.**
- En section d'investissement : **671.810,00 €.**

4) APPROUVE à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif du **Lotissement 2019** comme suit :

- Section de fonctionnement : **39.240,00 € Déficit**
- Section d'investissement : **37.804,00 € Déficit**

5) VOTE à l'unanimité, le budget **Lotissement 2020** qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses comme suit :

- En section de Fonctionnement : **257.355, 00 €.**
- En section d'investissement : **77.725, 00 €.**

Affaires diverses :

- Mme le Maire informe le Conseil que Mme Sophie HOUDOT sera la nouvelle Directrice de l'école à la rentrée prochaine.
- Mme le Maire informe le Conseil que la commune a subi deux cambriolages au niveau des ateliers communaux. Des devis d'alarmes et autres protections sont en cours...
- Mme le Maire informe le Conseil que les convocations de chaque commission doivent être données à faire au secrétariat et que les comptes rendus sont à la charge des Présidents.
- Un arrêté de mise en péril a été pris concernant « l'ancien café », le dossier est suivi par le bureau de gestion des patrimoines.